



Insalubrité causée par le locataire

Par **phar**, le **27/04/2009** à **16:40**

Bonjour,

J'ai un appartement meublé à Paris dont j'ai cédé la gestion, en cours de bail, au Syndic de l'immeuble.

Depuis 1 an, des nuisances (odeurs, infiltrations, ...), viennent de mon appartement.

Le locataire n'a jamais répondu que ce soit à mes demandes de visites ou à celles du Syndic ni, semble t'il, à celles des services d'insalubrité de la mairie dépêchés par le Syndic.

Aujourd'hui, par décision en AG des copropriétaires, je suis mis en demeure par l'avocat de ce même Syndic d'effectuer les travaux de toute urgence (quels travaux? personne ne sait le dire).

Bien sûr, je suis prêt à faire le nécessaire, mais à ce jour, mes demandes sont restées lettre mortes, ainsi que celle du Syndic-gestionnaire et semble t'il de celles de la mairie.

Qui peut me dire:

- pourquoi le Syndic en tant que gestionnaire ne peut pas engager de poursuites à l'encontre du locataire ?
- comment arriver à rentrer dans cet appartement pour faire réaliser les travaux (police, tribunal ?),
- qui est responsable de ces travaux (locataire ou moi?)

Merci pour votre réponse.